

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



Éléments de prévisions budgétaires  
Par thématiques

**Le Rapport d’Orientation budgétaire** est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d’informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de réaliser un débat d’orientation budgétaire avant d’élaborer le Budget Primitif.

**La tenue du Débat d’Orientation Budgétaire** Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. En cas d’absence de DOB : toute délibération relative à l’adoption du budget primitif est illégale.

**Délai :**

- 10 semaines précédant l’examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n’a pas été précédée d’un tel débat est entachée d’illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d’une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

La présentation des budgets primitifs au conseil communautaire aura lieu en février prochain.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et ce préalablement aux débats, deux rapports doivent être présentés préalablement au débat d’orientation budgétaire :

- Un rapport sur le développement durable intéressant le fonctionnement de l’agglomération, les politiques menées en faveur de l’environnement sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.
- Un rapport sur l’égalité hommes/femmes dans la collectivité mais aussi sur les actions qu’elle mène sur l’ensemble du territoire.



## **Le sommaire du ROB 2025 :**

I/ Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

II/ La fiscalité locale des communes et de l'intercommunalité

III/ La dette de l'EPCI

IV/ Les effectifs

V/ La situation financière de Pays de Gex Agglo

VI/ Les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement

VII/ Les premières esquisses budgétaires 2025 du budget principal

VIII/ Les premières esquisses budgétaires 2025 pour les budgets annexes

- Zones d'Activité Économique - ZAE,
- Réserve Naturelle - RN,
- Gestion et Valorisation des Déchets - GVD
- et CESIM



## I. Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

(Source : document « Support à la préparation du DOB » Caisse d'épargne, Novembre 2024 et DOB en instantané 2025, Banque Postale, Janvier 2025)

### 1 - L'économie mondiale :

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

### 2 - Zone euro :

**Scénario de croissance** : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4-ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

**Inflation** : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %. L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de



0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

**Risques :** l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

### 3 - France :

**Scénario de croissance :** nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3<sup>ème</sup> trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3<sup>ème</sup> trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4<sup>ème</sup> trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%



**Inflation** : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025. L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%

**Risques** : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

Nouveau dérapage du déficit public en 2024 En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la

poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

#### 4 - La loi de finances pour 2025

##### La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

##### Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

##### Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

**09/12/2024** Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

**11/12/2024** Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

**16/12/2024** Adoption par l'Assemblée nationale

**18/12/2024** Adoption par le Sénat

**20/12/2024** Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

#### Mesures législatives et réglementaires Loi spéciale : contenu

La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Elle contient quatre articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Art. 2 : cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant. ) évalués au montant

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.



Art. 4 : cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

Décret ouvrant les crédits nécessaires à l'exécution des services publics : contenu

- Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Des précisions sont apportées pour certaines dépenses :
  - seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ;
  - les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
  - les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus (cf. explications concernant les dotations budgétaires des collectivités locales).
- Application de ces principes à l'État, ses organismes, aux établissements de sécurité sociale, et aux collectivités territoriales dans le respect du principe de libre administration





## II. La fiscalité locale des communes et de l'intercommunalité du Pays de Gex

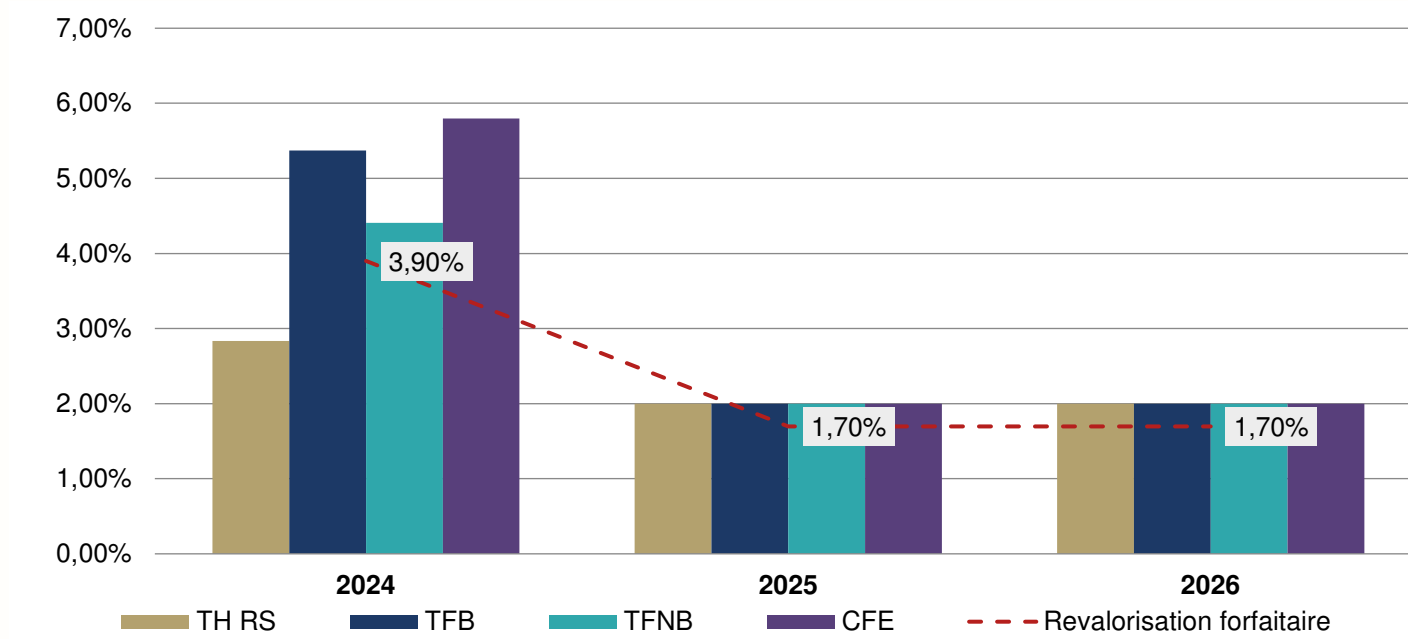
Les taux de la fiscalité additionnelle (TH, TFPB, TFNB) et CFE - Contribution foncière des entreprises- ont été fixés en 2011 et 2017, pour la CFE, et n'ont, depuis, pas été augmentés.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	:	3,24 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	:	2,35 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	:	11,34 %
Cotisation foncière des entreprises	:	22,32 %

	Moyenne NATIONALE	Moyenne de la STRATE	Taux de l'EPCI
Taux Cotisation Foncière des Entreprises	<b>26,16%</b>	<b>22,76%</b>	<b>22,32%</b>
Taux Taxe Foncière Bâtie	<b>3,97%</b>	<b>2,65%</b>	<b>2,35%</b>
Taux Taxe Foncière non Bâtie	<b>10,32%</b>	<b>12,61%</b>	<b>11,34%</b>
Taux Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	<b>9,25%</b>	<b>3,61%</b>	<b>3,24%</b>

### L'évolution des bases





Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il permet de revaloriser les bases de 3,90% en 2024, puis de 1,7% au-delà.

La variation annuelle des bases de THRS et de TFB intègre une légère dynamique physique (+0,3 par rapport au coefficient de revalorisation) pour refléter le dynamisme des bases communales.

Le montant des bases en 2024 est issu des montants notifiés par l'Etat fiscal 1386 de la collectivité.

En 2024, nous observons une faible progression des bases de THRS en raison d'une régularisation liée à une déclaration massive et erronée en 2023 par les particuliers via « *gérer mes bien immobiliers* ». Le postulat est donc d'appliquer le coefficient de revalorisation sur les bases de 2022.

Toutefois, le produit perçu en 2023 est réputé acquis et ne donne pas lieu à des régularisations.

Du côté de la CFE, la prospective prévoit une progression prudente de +2% par an.

Remarque : seules les bases présentant une évolution différente de 0% sont représentées sur ce graphique.

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2021	24 912 797 €	32 904 105 €	159 859 177 €	1 198 843 €
2022	25 562 805 €	33 585 431 €	167 661 518 €	1 239 480 €
2023	26 376 326 €	39 084 907 €	181 046 553 €	1 360 591 €
2024	27 905 650 €	40 192 315 €	190 771 787 €	1 420 556 €
2025	<b>28 463 763 €</b>	<b>40 996 161 €</b>	<b>194 587 223 €</b>	<b>1 448 967 €</b>



### 1 - Taxe Foncière sur propriétés bâties

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2021	159 859 177	1,45 %	3 756 691	1,45 %	2,35 %	0 %
2022	167 661 518	4,88 %	3 940 046	4,88 %	2,35 %	0 %
2023	181 046 553	7,98 %	4 254 594	7,98 %	2,35 %	0 %
2024	190 771 787	5,37 %	4 483 137	5,37 %	2,35 %	0 %
2025	194 587 223	2 %	4 572 800	2 %	2,35 %	0 %

### 2 - Taxe Foncière sur propriétés non bâties

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2021	1 198 843	0,43 %	135 949	0,43 %	11,34 %	0 %
2022	1 239 480	3,39 %	140 557	3,39 %	11,34 %	0 %
2023	1 360 591	9,77 %	154 291	9,77 %	11,34 %	0 %
2024	1 420 556	4,41 %	161 091	4,41 %	11,34 %	0 %
2025	1 448 967	2 %	164 313	2 %	11,34 %	0 %

### 3 - Taxe habitation

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2021	32 904 105	0	1 066 093	0	3,24 %	0
2022	33 585 431	2,07 %	1 088 168	2,07 %	3,24 %	0 %
2023	39 084 907	16,37 %	1 266 351	16,37 %	3,24 %	0 %
2024	40 192 315	2,83 %	1 302 231	2,83 %	3,24 %	0 %
2025	40 996 161	2 %	1 328 276	2 %	3,24 %	0 %

#### La suppression de la TH pour les résidences principales

La loi de finances de 2020 a acté la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales. Cette suppression est mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023 avec plusieurs étapes :

- En 2020, 80% des foyers fiscaux ne payaient plus de TH
- En 2021, le dégrèvement initial prévu à l'article 1414 C du CGI et introduit par la loi de finances pour 2018 et a été transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales
- Cette nouvelle exonération est instaurée à hauteur de 30% pour les 20% des français qui demeurent fiscalisés
- En 2022, ce taux est porté de 30 à 65%, puis à 100% en 2023
- **En 2023, plus aucun foyer n'a payé de TH sur sa résidence principale.**
- La taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre perçoivent une compensation - issue d'une fraction de la TVA nationale -, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

**Pour Pays de Gex Agglo, en 2025, cette compensation du produit de la TH serait budgétée au même niveau que la réalisé 2024 soit 7 876 000 €.**



## **5 - La fiscalité professionnelle : la cotisation foncière des entreprises - CFE- et l'IFER -Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

### **La contribution foncière des entreprises - CFE :**

Concernant les bases de la CFE, elles sont relativement stables sur les derniers exercices, de même que pour les produits. Les bases 2025 s'élèvent à 28 463 M d'€ et **les produits attendus sont de 6 353 M d'€.**

### **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux IFER :**

L'IFER (771K€ en 2024) comprend neuf composantes en lien avec les activités exercées dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Les montants et tarifs de chacune des composantes sont revalorisés annuellement du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac. **Les IFER sont budgétées à hauteur de 786 000 € en 2025.**

## **6 - La fiscalité professionnelle : la CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

La loi de finances pour 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La loi de finances pour 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La fraction de TVA perçue par les intercommunalités constitue une part des recettes fiscales locales, introduite pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et celle de la CVAE. Elle représente environ 11M€ pour la CA du Pays de Gex. Elle est calculée à partir de la dynamique de la TVA nationale N-1.

Le texte initial du PLF 2025 prévoit un changement d'indexation de la fraction TVA ainsi que le gel du dynamisme de la recette pour 2025. Toutefois, du fait de la démission du gouvernement, l'incertitude augmente pour 2025, car le cadre budgétaire, y compris les orientations fiscales et les mécanismes de compensation comme la fraction de TVA, pourrait être révisé par un nouveau gouvernement. Cela risque de ralentir ou modifier les prévisions financières des intercommunalités.

Il est budgété, en 2025, à hauteur de **3 083 M d'€**, montant figé sur une moyenne des exercices antérieurs, du fait de la suppression de la CVAE en 2023 compensée par l'État par une fraction de TVA.

## **7 - La fiscalité professionnelle : la taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM**

S'ajoute à la fiscalité professionnelle, la taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM- dont le montant varie fortement d'une année sur l'autre compte tenu des décalages de déclaration :

**Le produit 2025 de la TASCOM pourrait être budgété, de manière prudente à 2 383M d'€. Équivalent au montant perçue en 2024**

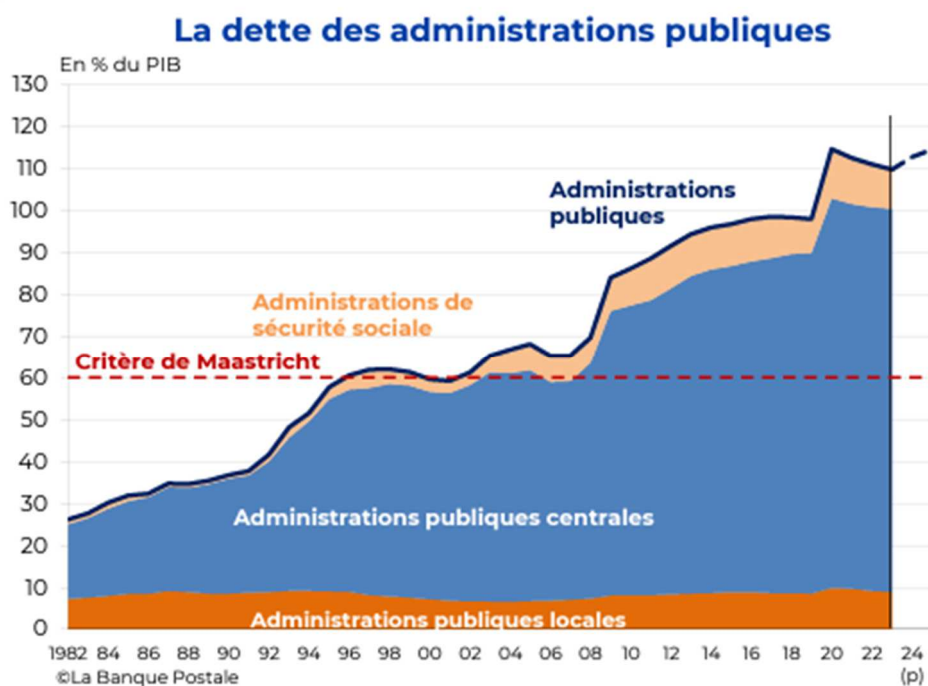
*Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup>, et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la TASCOM.*

L'évolution des produits 2025 est estimée de manière prudente.



### III. La dette de l'EPCI

Pays de Gex Agglo bénéficie d'une bonne solvabilité.



#### 1 - Sur le budget principal

En 2019, Pays de Gex agglo a intégré deux emprunts provenant des transferts de compétences :

- un emprunt transféré du SIVOM de l'Est Gessien pour la compétence eaux pluviales - emprunt qui correspond au financement d'équipements, dont un bassin de rétention, des réseaux eaux pluviales ;
- un emprunt transféré du SIVOM de l'Est Gessien pour la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - emprunt qui correspond au financement d'équipements de prévention des inondations (bassin de rétention du Nant)
- un emprunt transféré du SIVU des trois villages pour la compétence tourisme - emprunt qui correspond au financement de l'acquisition du Domaine du Pré aux Moines (bâtiment et terrains).

#### Encours de dette et emprunts nouveaux

Dette verte

À partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global. Il est à noter qu'en 2024 aucun emprunt n'a été levé sur le budget principal (pour rappel il était inscrit un emprunt d'équilibre de 10 millions d'euros), les investissements et notamment l'avance remboursable versée à la SPL Terrinnov de 15 millions d'euros a été réalisée sur les fonds propres de l'agglomération aux vues des conditions de marché de l'époque.

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **2 526 560 € en 2021 à 1 299 271 € en 2025**



De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **404 535 € en 2021 à 323 446 € en 2025**

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	1 465 985 €	1 137 126 €	797 048 €	445 538 €	202 028 €	29 066 €
Capital payé sur la période	323 447 €	334 399 €	345 890 €	357 949 €	129 210 €	20 832 €
Intérêts payés sur la période	* 60 556 €	* 45 996 €	* 31 937 €	* 17 185 €	* 7 149 €	1 054 €
Taux moyen sur la période	4,06 %	3,98 %	3,91 %	3,69 %	3,43 %	3,61 %

**Dans le cadre des projets d'investissements structurants de Pays de Gex Agglo, il sera budgétisé 1 millions d'euros de dette nouvelle maximum afin d'étaler le financement sur une durée équivalente à l'usage qui sera fait des investissements. Dette qui sera levée selon le taux de réalisation de nos investissements en fléchant prioritairement sur ceux concourant à la transition écologique.**

## 2- Sur le budget annexe Zones d'Activité Économique - ZAE

Le stock de dette a régulièrement baissé depuis 2013 : 2,00 M d'€ en 2013, 0, 465 M d'€ en 2022, 0, 348 M d'€ en 2023 et de 0, 285 M d'€ en 2024.

Avec une annuité de 79 000 euros

En 2024 a été réalisé un emprunt de 2 650 000 euros suite à la décision de préemption les parcelles rue de Perruet à Ornex correspondant au tènement JARDILAND.

Stock de dette en 2023 : 348 000 €

Stock de dette fin 2025 : 2 603 989 €

La nouvelle annuité étant de 331 116 € pour 2025

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	2 828 625 €	2 495 115 €	2 158 193 €	1 818 690 €	1 515 219 €	190 219 €
Capital payé sur la période	331 116 €	334 443 €	337 938 €	341 608 €	265 000 €	265 000 €
Intérêts payés sur la période	99 951 €	85 552 €	73 541 €	61 687 €	50 942 €	8 490 €
Taux moyen sur la période	3,35 %	3,33 %	3,29 %	3,24 %	3,20 %	3,20 %



### 3- Sur le budget Gestion et Valorisation des Déchets -GVD

Afin de soutenir l'augmentation quantitative et qualitative des services, grâce notamment à la construction d'une nouvelle déchetterie à Ornex, de la ressourcerie d'Ornex et au déploiement des conteneurs de tri sélectif, un emprunt a été réalisé sur l'exercice 2020, pour un montant de 4,390 M €.

Le stock de la dette, en 2023, était de 3 804 666 €.

Le stock de la dette, à fin 2025 sera de 2 926 667 €.

L'annuité 2025 étant de 292 667 €

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	3 103 670 €	2 811 003 €	2 518 336 €	2 225 986 €	1 933 003 €	469 670 €
Capital payé sur la période	292 667 €	292 667 €	292 667 €	292 667 €	292 667 €	292 667 €
Intérêts payés sur la période	12 438 €	11 268 €	10 097 €	8 926 €	7 756 €	1 902 €
Taux moyen sur la période	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %

## IV. Les effectifs

Pour mémoire, tous budgets confondus

POSTES PERMANENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS			
	Postes BUDGETES	Postes POURVUS	Postes POURVUS EN ETP
31/12/2020	193	182	174,25
31/12/2021	223	181	173,71
31/12/2022	227	185	180,39
21/12/2023	226	187	182.21
31/12/2024	242	195	191.6

## Les orientations proposées pour 2025 :

Origine	Motif	Projection 2025
Hypothèses exogène	Hausse de 4 points de la cotisation CNRACL	107 095,32
Hypothèses exogène	Hausse de 1 point de la cotisation SS maladie Patronale	26 772,96
	<b>Total hypothèse exogène</b>	<b>133 868,28</b>
Hypothèse endogène	Enveloppe complémentaire pour mettre en œuvre la 2ème refonte de l'IFSE	100 000,00
Hypothèse endogène	Sorties de personnel 2025	
Hypothèse endogène	Sorties de personnel : sortie des agents de la crèche les Pitchouns au 31 décembre 2024 - changement de gestionnaire et reprise en DSP	-865 345,13
Hypothèse endogène	Entrées de personnel 2025	216 616,88
	Adjoint au responsable de la gestion opérationnelle des GVD - mars 2025	
	Responsable relais petite enfance - secteur de Ferney - mars 2025	
	Agent accueil Maison France Service	
	Chargé de mission filière REP - mars 2025	
	Chargé de mission urbanisme - contrat de projet - mars 2025	
	<b>Total hypothèses 2025 endogènes à réaliser</b>	<b>-548 728,25</b>
	Hypothèses 2024 d'entrées de personnel non réalisées	
	Responsable Eaux pluviales	
	Technicien eaux pluviales	
	Chargé de développement éco	
	<b>Hypothèses 2024 d'entrées de personnel non réalisées</b>	<b>178 082,00</b>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX									
BUDGET CHARGES DE PERSONNEL - CHAPITRE 012									
BUDGET CHARGES DE PERSONNEL 012	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2024 projection	2025 projection
BUDGET CHAPITRE 012	8 465 000,00	8 039 353,00	8 468 400,00	9 580 000,00	10 000 000,00	10 600 000,00	11 700 000,00	12 500 000,00	12 600 000,00
Variation annuelle/ Budget		5,03%	5,34%	13,13%	4,38%	6,00%	10,38%	6,84%	0,80%
COMPTE ADMINISTRATIF CHAPITRE 012	8 001 519,18	7 652 293,80	8 008 657,85	9 097 220,32	9 381 283,25	10 226 719,55	11 392 132,50	12 155 002,00	12 600 000,00
Taux de réalisation/ Budget	94,52%	95,19%	94,57%	94,96%	93,81%	96,48%	97,37%	97,24%	
Ecart réalisé/ Budget	-5,48%	-4,81%	-5,43%	-5,04%	-6,19%	-3,52%	-2,63%	-2,76%	0,00%
Variation annuelle/ réalisé N-1		0,47%	10,66%	19,62%	9,92%	12,99%	14,41%	9,72%	
Variation annuelle réalisé		-4,36%	4,66%	13,59%	3,12%	9,01%	11,40%	6,70%	3,66%





## V. La situation financière de Pays de Gex Agglo

### 1 - Un établissement public intercommunal qui évolue

L'analyse rétrospective doit tenir compte des changements intervenus sur la structure intercommunale - ces changements se sont d'ailleurs accélérés depuis 2016/2017 : évolutions des budgets, de la fiscalité, des compétences, de la création du centre de soins immédiats - CESIM, de l'organisation, avec un nouvel organigramme en 2021, de l'accroissement de l'activité du service mobilité (nouvelles DSP en 2024) ...

Les principaux changements ont été les suivants :

#### 2017

- Gestion en délégation de service public - DSP - de 9 crèches sur 10 (impact sur le poste « produits de services »)
- Prise des compétences Tourisme, Zones d'Activité Économique et Eaux Pluviales (y compris eaux de ruissellement urbaines)
- Instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique - FPU - au 01/01/2017
- Mise en place de la commission d'évaluation des charges transférées et définition des attributions de compensation dans le cadre des transferts de compétences ZAE, tourisme, Eaux pluviales
- Création du budget annexe Déchets Inertes - DI
- Mise en place du service Maîtrise d'ouvrage - MOA pour le lancement et le suivi des travaux
- Prise de la compétence transport avec entrée en vigueur en 2018

#### 2018

- Création de la Régie des Eaux Gessiennes (EPIC Établissement public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie morale et financière)
- Création de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal OTI
- Internalisation des missions initialement exercées par l'ADE (Agence de développement économique) en matière de développement et d'animation économique avec la création de 3 postes - responsable pépinière/incubateur InnoGex, chargé de mission implantation/commercialisation en foncier et immobilier économique et agent d'accueil du pôle de l'entrepreneuriat-
- Mise en place du Pacte financier et fiscal de solidarité - reversement aux communes de 1,5 M € sous forme de fonds de concours et sous forme de dotation de solidarité communautaire
- Transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) à l'intercommunalité

#### 2019 : 1er janvier passage en communauté d'Agglomération

- Création de la régie de facturation de la redevance incitative GVD (Gestion et valorisation des déchets) qui impacte le 012 mais diminue les prestations de services
- Réalisation du plan crèche avec un nombre croissant de berceaux pour les enfants



## 2020

- Adoption du PLUIh
- Ouverture du Centre de Soins Immédiats pris en charge intégralement par l'EPCI (y compris emplois des médecins, infirmiers et secrétaires médicales)

## 2021

- Montée en puissance du Centre de Soins Immédiats pris en charge intégralement par l'EPCI (y compris emplois des médecins, infirmiers et secrétaires médicales) avec des recrutements nouveaux en 2021 sur des postes permanents : 4 postes de médecins, 3 postes d'infirmiers, 3 postes de secrétaires médicales
- Ouverture de la déchetterie d'Ornex avec 4 postes permanents et de la ressourcerie d'Ornex
- Structuration des services de Pays de Gex Agglo avec la mise en place d'un nouvel organigramme et d'une nouvelle direction générale
- Structuration de la compétence GEMAPI et Gestion des Milieux naturels avec la création d'un service « Grand cycle de l'eau et biodiversité »
- Mise en place de la Prime Chauffage Propre, pour aider les particuliers à remplacer leur ancien système de chauffage au fioul ou au bois, par des équipements correspondant aux normes en matière de qualité de l'air

## 2022

- Montée en puissance de la compétence transport, en termes de services rendus aux habitants et de charges financières mais aussi en termes de définition de projets de transports collectifs (BHNS, Tram) et de mobilité douce et de réalisations d'équipements structurant et indispensables à l'ensemble des habitants du territoire, sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Gex Agglo
- Création d'une 3<sup>ème</sup> ligne de soins au CESIM et lancement des travaux d'agrandissement du centre de soins
- Petite enfance : lancement des travaux sur les 2 nouvelles crèches de Segny et d'Ornex, réalisation des travaux de remise en état de la crèche de Cessy, lancement des travaux du Relai Petite Enfance de Collonges
- Changement de nomenclature comptable, de la M14 à la M57 pour le budget principal de PGA et ses 2 budgets annexes relevant d'un service public administratif, les budgets ZAE et Réserve Naturelle - et adoption par le conseil communautaire, lors de sa session du 15 décembre 2021, du Règlement Budgétaire et Financier applicable à l'ensemble des 5 budgets de PGA, y compris GVD et Déchets Inertes



## 2023

- Petite enfance : livraison des crèches de Ségny, d'Ornex et du Relais Petite Enfance de Collonges, lancement des travaux de remise en état de la crèche de Ferney-Voltaire,
- Mise en service de la nouvelle Délégation de Service Public de transport transfrontalier, marquée par une augmentation de 20 % de l'offre de transport dans la Pays de Gex,
- Mise en service du bus à haut niveau de service Gex-Ferney-Voltaire,
- Approbation du Schéma Directeur des Énergies, qui planifie les actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, avec une adaptation du PLUiH (OAP Energie Climat),
- Démarrage des travaux du bâtiment de la billetterie, office de tourisme intercommunal et salle hors sol au col de la faucille,
- Réalisation des deux premières phases d'étude au sujet de l'avenir de la redevance incitative et des modes de collecte des ordures ménagères.

## 2024

- Compétence Transport :  
Adoption du schéma directeur des P+R, clarifiant la compétence de l'agglomération pour les P+R définit d'intérêt communautaire  
Première année pleine de fonctionnement de la nouvelle Délégation de Service Public des lignes urbaines. Amélioration du Transport à la Demande existant et mise en place d'une nouvelle offre dans le Nord du Pays de Gex.  
Poursuite de l'expérimentation de la mutualisation du transport scolaire avec les lignes urbaines.
- Compétence GEMAPI :
  - Validation et approbation en Conseil communautaire du Plan de gestion stratégique des zones humides
- Énergies renouvelables :  
Approbation de l'augmentation de capital de la Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain (SEM LEA), dont PGA détient 5 % du capital. Mise en service de la première ombrière photovoltaïque portée par le SEM LEA pour le Pays de Gex sur le parking du stade de Chauvilly à Gex. Accompagnement des communes dans la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.
- Agriculture :  
Relance du groupe de dialogue entre élus et agriculteurs et réflexions sur un programme d'actions agricoles sur la base du diagnostic territorial et des ateliers réunis en 2023.
- Urbanisme :
  - Transfert de la compétence SCoT au Pôle Métropolitain du Genevois Français. 4 EPCI du bassin genevois (Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, la Communauté de Commune du Genevois et Terre Valserhône Interco) se sont mises d'accord pour élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale commun permettant de planifier l'aménagement d'un grand territoire directement limitrophe aux cantons de Genève et de Vaud.



- Prescription de la révision générale du PLUiH afin notamment d'intégrer la thématique de la zéro artificialisation nette dans les futurs projets portés par Pays de Gex Agglo et les communes du territoire
- 3 conventions de Projet Urbain partenarial ont été conclues pour un montant de 1.491.612 €
- ADS : Adhésion de deux communes au service commun d'Application du Droit des Sols portant à 24 le nombre de communes adhérentes. Le service a géré l'instruction de 4.819 dossiers pour un coût global de 406.468 euros
- Culture et tourisme :

S'agissant de la culture, 11 projets associatifs ont été soutenus ainsi qu'un projet territorial, « La roue qui tourne » avec la Cie les Voix du conte. Dans le cadre du festival P'tits yeux, grand écran, une semaine de projection de films jeune public a été proposée dans les communes de Collonges, Farges, Pougny, Cessy, Chevry, Echenevex, Sauverny et Chézery.

Le deuxième prix littéraire du Pays de Gex « Entre lignes » a été décerné à Renaud Leblond pour son livre "Le nageur d'Auschwitz" en partenariat avec le réseau des Biblios Unies.

Deux stages de réalisation de courts métrages ont été proposés au cours de l'été aux jeunes de Ferney Voltaire qui ont donné lieu à la création de deux films dont un traitant les problématiques du harcèlement scolaire.

Les partenariats avec les festivals genevois Antigél et la Bâtie ont été renforcés avec deux événements estivaux qui se sont déroulés à Crozet au sommet de la télécabine du Fierney et au Fort l'Ecluse.

Dans le cadre du partenariat avec le Centre des monuments nationaux, 10 concerts ont été proposés au château de Voltaire (9 concerts de Jazz in Fort l'Ecluse et un concert de la pleine lune).

S'agissant du Fort l'Ecluse, la programmation a été riche et a proposé :

- 8 concerts de Jazz in Fort l'Ecluse
- 3 concerts de musique classique
- 11 journées d'animation (Nuit des étoiles, La Bâtie, ..)
- 12 journées d'ateliers
- 40 projections son et lumière
- Exposition Une Clameur en collaboration avec le château de Voltaire

Près de 27 000 personnes ont visités le fort en 2024, dont 550 enfants des écoles du Pays de Gex.

S'agissant du Tourisme, le travail s'est concentré sur le plan Avenir montagne et celui du SMMJ.

Les fiches actions du plan Avenir montagne ont été validées par l'ensemble des partenaires avec un passage à la phase opérationnelle en 2025.

L'ultra 01, La Forestière, la Jura Sick Race, le Tour de l'Ain, événements sportifs majeurs mettant en lumière l'offre d'activités de plein air du territoire, ont été soutenus.

Suite à la défection de l'ancien exploitant du Golf de la Valserine, un nouvel opérateur a été trouvé pour redémarrer l'activité dès le printemps 2024 avec l'objectif de rendre son attractivité au site, infrastructure estivale majeure pour la vallée de la Valserine.

Les opérations d'investissement se sont concentrées sur deux projets majeurs :

- Fort l'Ecluse : L'amélioration de l'éclairage architectural du Fort l'Ecluse avec l'installation de LED moins énergivores tout en proposant une mise en lumière plus efficace.
- Col de la Faucille : construction du bâtiment de la billetterie qui est un nouvel espace dédié à l'accueil d'une billetterie pour les activités ski et ludiques 4 saisons, d'un espace pour l'office de tourisme et d'une salle hors-sac.



- ADS :

Adhésion de deux communes au service commun d'Application du Droit des Sols portant à 24 le nombre de communes adhérentes. Le service a géré l'instruction de 5.083 dossiers pour un coût global de ..... (en cours de finalisation)

- Cesim :

- l'ouverture d'une 4 lignes de médecine
- le départ remplacé de 4 médecins

- GVD :

Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets menée à terme au cours du second semestre (durée : 1 année) ; bilan positif et décision favorable pour la poursuite et le déploiement de cette collecte.

Élaboration des fiches actions (phase 3 de l'étude sur la continuité de la tarification incitative et l'optimisation des collectes) selon les orientations délibérées par le conseil communautaire d'octobre 2023, et mise en œuvre des premières actions pour lutter contre les incivilités et améliorer la gestion des déchets :

- Volet curatif et volet répressif : rôles précisés entre l'Agglo et les communes
- Volet prévention et relation à l'utilisateur : embauche d'une médiatrice de proximité et d'un animateur du tri pour développer les enquêtes terrain (usagers non déclarés) ainsi que la sensibilisation en porte à porte
- Développement par l'Agglo d'un nouveau site internet dédié aux déchets [www.mesdechets.paysdegex.fr](http://www.mesdechets.paysdegex.fr)
- Réunion avec les bailleurs et syndicats et première réunion avec les référents « déchets » désignés par chaque commune
- Travail de réflexion engagé et à poursuivre sur la refonte de la grille tarifaire de la redevance incitative

Préparation et renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et assimilées et pour le déploiement de nouvelles collectes, pour un début des prestations au 14 janvier 2025 (durée maximale de 8 ans)

Travail et préparation des pistes d'optimisation des performances de la ressourcerie dans le cadre d'un accompagnement du Pôle métropolitain du Genevois français sur le volet transition écologique  
Poursuite de la distribution des composteurs individuels et collectifs, et installation du premier pavillon de compostage de quartier



# 2025 Les perspectives

## 1- Les orientations budgétaires proposées pour 2025

Les principaux éléments sont les suivants :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2025
- une priorisation de l'affectation de l'enveloppe de la Contribution Financière Genevoise sur le transport avec une fongibilité entre les enveloppes mobilité en investissement et en fonctionnement
- une recherche d'économies par l'optimisation dans la gestion de l'Agglomération
- Une poursuite de recettes nouvelles dans un contexte d'incertitude pour de nombreux partenaires financiers

### 1- Les prérequis sur les principales compétences

#### 1.1 En transport

Pour le transport scolaire et le transport urbain (dont le transport à la demande), les montants maximums sur les 3 prochaines années sont les suivants :

2025	:	18 843 000 €
2026	:	18 633 000 €
2027	:	18 833 000 €

La DSP du transport public transfrontalier reste le principal poste de dépense (11,510 M d'€). Le transport scolaire augmente fortement avec l'augmentation de desserte du au nouveau collège d'Ornex (5,8 M d'€ au total).

Les recettes sont projetées à un niveau identique à celles déterminées par la CLECT Transport et versées par la région, soit : 3 704 201 € pour le transport transfrontalier et 3 952 269 pour le transport scolaire.

À cette enveloppe s'ajoute, dans la prospective, une dotation de CFG annuelle de ... M d'€. Soit un total de recettes « transport » de ... €.

L'enveloppe 2025 de CFG, soit le 55<sup>ème</sup> versement, devra être affectée de manière globale sur les programmes pluriannuels d'investissement, et, en fonctionnement, sur le financement du transport et du CESIM.

En fonctionnement, les dépenses transports sont projetées en 2025 à hauteur de 18,743 M d'€ et à hauteur de ... M d'€ en recettes. Ce budget est en forte baisse (- 0,940 M d'€) due au paiement en 2024 d'inflation du contrat de précédent marché de Délégation de Service Public de transport transfrontalier 2018-2023, en plus du nouveau marché 2023-2029.

Dans le même temps, ce dernier marché prévoit en 2024 l'augmentation de 6 allers-retours sur la ligne 818 entre Gex et Divonne-les-Bains, et de 11 allers-retours en Divonne-les-Bains et Nyon, pour un coût de 121 000 € supplémentaires.



Le transport scolaire augmente fortement 5,8 M d'€, contre 5,5 M€ en 2024, dû à la création de nouvelles courses nécessaires pour la desserte du nouveau collège d'Ornex, et à la prévision d'un reliquat pour l'année 2024 faute d'accord financière.

Le budget du transport à la demande augmente également (+ 150 000€), en prévision d'un nouveau marché plus cher que le précédent, dont le prix était anormalement bas, ainsi que pour l'augmentation du nombre de bus nécessaires afin de répondre à la forte demande. Le transport à la demande dynamique a connu une augmentation de fréquentation de 319 % entre 2023 et 2024, malgré le fait que de nombreuses demandes n'aient pas pu être honorées faute de conducteur disponible. Le nouveau marché, qui devrait entrer en vigueur en juillet 2025, doit permettre de desservir, les communes supplémentaires de Vesancy et Gex.

Enfin le schéma directeur cyclable doit être adopté au printemps 2025, permettant de clarifier les compétences entre l'agglomération et les communes, afin de prévoir les investissements sur plusieurs années.

En investissement, les projets sont budgétés à 3,035 M d'€ :

- 1 M d'€ pour les lancements des travaux du tramway de Ferney-Voltaire
- 0,5 M d'€ pour la poursuite des études de l'axe de mobilités St-Genis-Meyrin
- 0,5 M d'€ pour le début des travaux du tronçon nord de la liaison piétons-cycles Gex/Ferney-Voltaire
- 0,5 M d'€ pour l'aménagement de parking P+R.

## 1.2 Pour la petite enfance - crèches et Relais Petite enfance (anciennement RAM)

### 1. DSP 2025-2032

La DSP actuelle arrive à échéance le 31/12/2024 après une période de 8 ans. Le CC du 27 septembre 2023 a approuvé de renouveler ce mode de gestion pour les 13 crèches du territoire y compris la crèche historiquement gérée en régie (Pitchouns), à compter du 1er/01/2025 pour une durée de 8 ans également. (514 berceaux au total). Le CC du 10 juillet 2024 a retenu l'offre du délégataire Léo Lagrange. La compensation globale sur les 8 années représente 33 134 073 € soit une moyenne annuelle de 4 141 759 €.

**Les dépenses prévisionnelles pour 2025 correspondent au montant du CEP pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, soit 3 708 591€ pour 475 berceaux correspondant à la totalité de nos crèches communautaires sans la Farandole qui est définitivement fermée.**

Léo Lagrange	2025	2026
Nb de berceaux	475	514
Total dépenses (€)	3 708 591,00	3 974 785,00
soit coût à la place (€)	7 807,56	7 733,04

**Les recettes liées au bonus territoire de la CTG seront versées directement au gestionnaire, seules les recettes familles et la PS de 2024 liées à la gestion des Pitchouns seront versées en 2025 pour un montant d'environ 29 000,00 €.**

**Les recettes de la RODP s'élèvent à 26 350€/an dans le cadre de la nouvelle DSP. Pour 2025, il faut déduire la RODP pour la structure la Farandole (700€) qui est définitivement fermée, soit 25 650€.**

### 2. Relais Petite Enfance (401 667,23 €)

Dans le cadre du plan global petite enfance présenté en décembre 2023, l'accompagnement des familles est renforcé (référence CAF – COG 2023/2027). L'enveloppe dédiée aux RPE permet la présence d'un relais par secteur (1 ETP par relais) et d'un relais itinérant composé de 2 ETP pour un renfort administratif et pédagogique sur l'ensemble du territoire :

- RPE de Gex (66 856,10 €)
- RPE de Divonne (66 856,10 €)
- RPE de Saint Genis Pouilly (67 386,71 €)
- RPE de Prévessin (66 856,10 €)



- **RPE de Collonges (66 856,10 €)**

La CAF subventionne les Relais Petite Enfance dans le cadre de la CTG via le bonus territoire à hauteur de 18 500€ / ETP et de la Prestation de service calculée à hauteur de 43% pour 1 ETP. Ainsi, le reste à charge pour Pays de Gex agglomération est d'environ 16 600 €/RPE.

### 3. Subventions

- **GRETA** : la subvention prévue reste stable à 20 000 €, pour accompagner la formation d'auxiliaire de puériculture.
- **La Roulinotte** : Depuis 2022, le bonus territoire d'un montant de 40 466,10€ lié à cette structure est versé directement au gestionnaire Familles Rurales. Le montant de la subvention allouée a donc été revu à 28 000€/an au lieu de 68 000€ auparavant. Par ailleurs, la structure a été fermée du 23/12/2023 au 01/05/2024. Depuis cette fermeture, il est proposé un versement trimestriel à terme échu de 7 000€ lorsque le service a été maintenu.

#### 1.3 Pour les compétences Tourisme et culture

En fonctionnement :

S'agissant de Fort l'Écluse et de la culture

635 000 € sont inscrits en dépenses, dont 350 000 € pour la gestion, l'entretien et l'animation du fort et 285 000 € de subventions et/ou de participations auprès des prestataires culturels du territoire.

S'agissant du tourisme

Une subvention de 430 000 € est inscrite au budget 2025 afin de financer les missions de l'office de tourisme intercommunal du Pays de Gex (OTI), dans le cadre de la convention d'objectifs.

Le produit de la taxe de séjour intercommunale, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est évalué en 2025 à 1,100 M d'€, ceci en dépenses et en recettes puisque ce produit est automatiquement versé au budget de l'office de tourisme intercommunal.

Le produit de la taxe de séjour 2024 est de près de 1 326 000 €.

130 000 € sont également prévus pour la prise en charge du ski scolaire auprès du SMMJ (Syndicat mixte des Monts Jura) pour les écoles du Pays de Gex qui souhaitent envoyer les élèves en apprentissage ski alpin et/ou ski de fond sur les pistes des Monts Jura.

93 500 € sont prévus pour la participation de Pays de Gex Agglomération aux courses cyclistes et les trails sur le territoire.

240 000 €, issus de la baisse de la subvention à l'office de tourisme intercommunal vu l'augmentation de la taxe de séjours, seront consacrés à la mise en œuvre de projets touristiques territoriaux.

En investissement :

S'agissant de Fort l'Écluse

La poursuite suite des travaux de revalorisation du fort, comprenant les éclairages des salles d'exposition et architecturaux, l'extension des parkings (aménagement des délaissés routiers et extension du parking temporaire de Collonges), la remise en état des cours, est budgétée à hauteur de 420 000 €.





## S'agissant du tourisme

La construction du bâtiment de la Faucille a démarré en 2023. La livraison est prévue au cours du premier semestre 2025. Le bâtiment accueillera un espace commun avec une billetterie pour les activités et l'office de tourisme ainsi qu'une salle hors-sac.

Suite à la validation des fiches actions du plan Avenir montagne, les premières actions seront réalisées en 2025, notamment le déploiement de la nouvelle signalétique touristique d'entrées de sites.

### 1.4 Pour les compétences Eaux pluviales GEMAPI et Milieux naturels

Pour la compétence Eaux pluviales :

Dans le cadre de sa mission de **gestion des eaux pluviales urbaines étendues aux eaux pluviales non urbaines dites de ruissellement**, transférée des communes et exercée en lien étroit avec ces dernières depuis de 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le service a un budget global pour 2025 égal aux années précédentes.

La compétence est financée par une CLECT dont la montant reste inchangé depuis son instauration et complétée par une enveloppe de CFG de 500 000 €/an.

#### **En fonctionnement, l'enveloppe est de 625 000 €/an**

En 2025, le service poursuivra l'entretien curatif et préventif de l'ensemble de son patrimoine : grilles, avaloirs, regards et tampons, réseaux enterrés et fossés, bassins de rétention ou d'infiltration.

Pays de Gex agglomération a proposé en 2024 une convention de gestion aux communes pour le débroussaillage des fossés afin d'éviter un double passage. 17 communes ont signé la convention, pour les autres communes Pays de Gex agglomération poursuivra l'entretien en direct.

En 2024, un marché d'accord cadre pour la rédaction des avis de prescriptions techniques sur l'ensemble des documents d'urbanisme et contrôle des ouvrages a été notifié. Le bureau d'étude spécialisé qui a été mandaté sera complètement opérationnel en 2025. Les dépenses viendront grever le budget de fonctionnement du service.

#### **En investissement, l'enveloppe est de 1 286 000 €/an.**

En plus du programme pluriannuel de mise en séparatif des réseaux unitaires mené avec la Régie des eaux Gessiennes, le service renouvelle les réseaux en fonction du programme de rénovation de voirie après évaluation de leurs états.

L'investissement principal en 2025 est la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales SDGEP qui permettra de bénéficier d'un programme pluriannuel d'investissements communautaires exhaustifs. Il s'agit d'un programme réalisé en concertation avec les communes.

Le service sera en effectif complet durant l'année 2025 et devrait retrouver progressivement un rythme de croisière. Le budget de la compétence non utilisé en 2023 et 2024 suite au sous-effectif est fléché pour pouvoir être mobilisé lors de la mise en œuvre du SDGEP.

Pour les compétences GEMAPI et Milieux naturels

#### **Contexte**

Le service Grand cycle de l'eau et biodiversité met en œuvre des actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels dans le cadre d'une planification environnementale portant sur la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la ressource en eau (qualité et quantité), la préservation des réservoirs de biodiversité et des liaisons biologiques (trames) et des milieux naturels d'intérêts. Ces actions sont conduites via des programmes pluriannuels.

Le service met en œuvre les projets dans le cadre de 2 budgets distincts :

**Budget GeMAPI** : actions et projets entrant dans le champ de la compétence GeMAPI et financés en partie par la taxe GEMAPI

**Budget Milieux Naturels (MN)** : actions et projets entrant dans le champ de la compétence « contrats environnementaux », hors champ de compétence GeMAPI



En 2025, les actions à conduire sous ces 2 budgets seront réalisées dans le cadre :

- des actions régulières déployées dans le cadre du schéma directeur GEMAPI validé en 2020 ;
- du Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » 2023-2024 (CE 2023-2024) pour la finalisation des actions;
- du Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP/PAPI) « Pays de Gex-Léman » 2023-2024 dont la fin de programme a été prolongée en 2025 par avenant ;
- du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) « Pays de Gex-Léman » (2018-2023) ;
- de la gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « étang de Colovrex, Bois Durand et Perdriaux » (Ferney-Voltaire) dont Pays de Gex agglomération est animateur et cogestionnaire avec le Département de l'Ain.



## Budget GeMAPI

### Section Fonctionnement

Projets et exemples d'actions	Montants TTC	Recettes prévisionnelles
<b>CE 2023-2024</b> <i>Travaux d'entretien et restauration des cours d'eau (PPRE) et de zones humides (annexe aval du Lion, Marais de Greny)</i>	79 800€	61 600€
<b>Schéma Directeur GeMAPI</b> <i>Travaux d'entretien des ouvrages et des cours d'eau en prévention des inondations</i> <i>Remboursement intérêts emprunt SIVOM bassin du Nant, cotisation pour taxe GEMAPI,...</i>	167 900€	800 000€ <sup>1</sup>
<b>PEP/PAPI</b> <i>Solde de l'étude complémentaire de modélisation des cours d'eau</i>	36 000€	20 000€
<b>TOTAL</b>	<b>283 700€</b>	<b>881 600€</b>

Les recettes prévisionnelles sont assurées par la taxe GeMAPI<sup>1</sup> et par les financements prévisionnels acquis dans le cadre des programmations :

Contrat environnemental : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Département de l'Ain et Office Cantonal de l'eau (État de Genève)

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : État par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit Fond Barnier) ainsi que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Hors taxe GeMAPI, le taux de financement par les partenaires des actions est d'environ 29%.

---

<sup>1</sup> Montant prévisionnel de la taxe GeMAPI pour l'année 2025 (sera soumis à délibération en conseil communautaire de février 2025 lors du vote du budget). Le budget prévisionnel présenté ici concerne les actions mises en œuvre (travaux et études, fonctionnement & investissement) mais n'inclut pas les coûts liés aux postes dédiés à la mise en œuvre de la compétence, financés par l'Agence de l'eau, le FPRNM et le fonds vert (2023 et 2024, à voir en 2025) via les programmations en cours et par la taxe GeMAPI.



## Section Investissement

<b>Projets et exemples d'actions</b>	<b>Montants TTC</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>
<b>CCMPG 2016-2021</b> <i>Solde du projet de restauration écomorphologique de l'Allemogne et du Puits Mathieu</i>	4 800€	0€
<b>CR2 et CE 2023-2024</b> <i>Projet de restauration morphologique de l'Oudar et du Grand Journans – PRO et suite</i> <i>Solde des travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Allondon</i> <i>Solde de l'étude sur l'état écomorphologique des cours d'eau gessiens</i>	251 400€	185 718€
<b>Schéma Directeur GeMAPI</b> <i>Remboursement capital emprunt SIVOM bassin du Nant</i>	15 100€	0€
<b>PEP/PAPI</b> <i>Finalisation des études du PEP dont étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC, Mise en conformité des ouvrages de gestion du risque inondation (SE)</i> <i>MOE travaux de gestion hydraulique de la ZAC de l'Aiglette</i>	190 800€	80 000€
<b>TOTAL</b>	<b>462 100€</b>	<b>265 718€</b>

Les recettes prévisionnelles sont assurées par la taxe GeMAPI<sup>2</sup> et par les financements prévisionnels acquis : dans le cadre du Contrat environnemental : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Département de l'Ain et Office Cantonal de l'eau.

dans le cadre du PAPI, via Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit fonds Barnier) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Hors taxe GeMAPI<sup>2</sup>, le taux de financement par les partenaires des actions est d'environ 58%.

---

<sup>2</sup> Voir page précédente



## Budget MN

### Section Fonctionnement

Projets et exemples d'actions	Montants TTC	Recettes prévisionnelles
<b>CCMPG</b> <i>Poursuite des travaux de renaturation des lagunes de Collonges et Feigères</i>	31 200€	0€
<b>CR2</b> <i>Maintenance et entretien du réseaux de sondes</i>	8 280€	0€
<b>CE 2023-2024</b> <i>Travaux de lutte contre les Espèces Exotiques envahissantes (EEE) et finalisation de l'étude bilan sur le programme d'actions EEE</i>	127 200€	28 000€
<b>PGRE</b> <i>Finalisation de l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura</i>	96 000€	16 178€
<b>ENS Étang de Colovrex, Bois Durand et Perdriaux</b> <i>Mise en œuvre du plan de gestion</i>	42 000€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>304 680€</b>	<b>44 178€</b>

Les recettes prévisionnelles sont assurées par les financements prévisionnels acquis :

Dans le cadre du Contrat environnemental : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Département de l'Ain et Office Cantonal de l'eau.

Dans le cadre des ENS : via la politique ENS du Département de l'Ain (versement en 2026 pour l'année 2025)

Le taux de financement par les partenaires des actions est globalement d'environ 14%.

### Section Investissement

Projets et exemples d'actions	Montants TTC	Recettes prévisionnelles
<b>CR2</b> <i>Solde marché pour l'installation du réseau de sondes de mesures (lot vérification)</i>	3 840€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>3 840€</b>	<b>0€</b>

Le taux de financement par les partenaires des actions est d'environ 0%.

### Récapitulatif global pour le service GCEB

Projet de budget 2025 proposé :

Budget	Dépenses - Section fonctionnement	Dépenses - Section Investissement	Total dépenses	Recettes prévisionnelles
GeMAPI	283 700€	462 100€	745 800€	1 147 318€
MN	304 680€	3 840€	308 520€	44 178€
<b>TOTAL</b>	<b>588 380€</b>	<b>465 940€</b>	<b>1 054 320€</b>	<b>1 191 496€</b>



## 1.5 Pour la compétence Développement économique

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 pour le volet développement économique, voici une proposition tenant compte des priorités du service et des actions en cours. Ce budget vise à consolider l'accompagnement des entreprises, promouvoir l'innovation et renforcer l'attractivité du territoire, tout en tenant compte des réalités financières et des besoins identifiés.

### 1. Subventions aux structures partenaires (254 000 €)

- **Mission Locale jeunes** : la subvention prévue reste stable à 115 000 €, pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes, un axe clé pour le dynamisme du territoire.
- **IBPG (Initiative Bellegarde Pays de Gex)** : maintien de la subvention de 120 000 € pour soutenir cette structure essentielle à la création d'entreprises et au financement des porteurs de projets.
- **Les défricheurs** : subvention confirmée à 19 000 € pour accompagner cette initiative en faveur de l'insertion.

### 2. Informatique (20 352 €TTC)

- Réduction de l'investissement prévu dans le **logiciel CRM** (L'atelier économique) à 20 352 € TTC (contre 34 000 € budgétés et non consommés en 2023), afin d'améliorer la gestion des contacts et des relations avec les entreprises du territoire.

### 3. Accompagnement aux entreprises et actions d'animation économique (125 000 €)

Cette enveloppe est dédiée au soutien des entreprises et à la structuration d'un écosystème entrepreneurial dynamique :

- **Accompagnement financier porteur INNOGEX** : 30 000 € alloués pour soutenir une nouvelle arrivée dans le dispositif (AXL Technologies après son transfert de technologie avec le CERN devrait rejoindre INNOGEX courant 2025)
- **Accompagnement financier porteur GEXFAB** : Une nouvelle enveloppe de 30 000 € est introduite pour accueillir 3 nouveaux projets d'entreprises avec un 1<sup>er</sup> versement annuel de 10 000€.
- **Actions d'animation territoriale** (experts, salons, adhésions) : 30 000 € répartis de la façon suivante : 12 500€ d'adhésion aux pôles de compétitivité, AURA Pep's et AURA Entreprises, 12 500 € pour organiser des événements économiques avec des experts et 5 000€ pour les salons.
- **Territoires d'Industrie** : Un budget de 20 000 € est consacré au soutien de ce programme national, axé sur la revitalisation industrielle avec une action prioritaire centrée sur la réhabilitation des 8 ateliers relais. Une première action orientée autour de la conduite d'une étude de réhabilitation énergétique des 8 ateliers relais sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly sera conduite en 2025 ?
- **Étude foncière économique** : 15 000 € pour mener une étude stratégique permettant de mieux comprendre la disponibilité et la qualité des terrains à vocation économique dans le Pays de Gex, afin de soutenir un développement cohérent et durable du territoire. Elle aide à anticiper les besoins futurs en foncier pour les entreprises, en tenant compte des dynamiques économiques et des contraintes environnementales. Enfin, cette étude sert d'outil stratégique pour attirer des investissements, renforcer l'attractivité locale et optimiser la planification urbaine et économique.

**Total budget prévisionnel 2025 : 399 352€**



## 1.6 Pour le service cohésion sociale

### **Habitat :**

ADIL : subvention annuelle de 9 518 €, pour l'organisation des permanences dans le Pays de Gex (ration de 0,10 €/habitant).

SIAO : 9 469 €. Subvention prévue dans le cadre de l'Accord collectif départemental 2023-2025 (actions en faveur des publics prioritaires assurées par Tremplin) et précisé par la convention d'objectif triennale 2023-2025. Modalité de calcul : sur la base d'une répartition entre EPCI du Département en tenant compte de leur population. Les accords collectifs ont été institués par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : 32 000 €. Depuis 2013, Pays de Gex agglomération verse une subvention au Comité départemental d'aide au logement (CODAL) à hauteur de 0,30 €/habitant. Actions pour permettre des aides à l'accès au logement ou au maintien dans le logement.

Observatoire de l'Habitat : 9 016 €. Subvention accordée à l'ADIL de l'Ain qui porte cet Observatoire, et précisée par la convention 2024-2029. L'adhésion à cet Observatoire permet de répondre à une obligation fixée par le Code de la construction et de l'habitat et à une action du PLH. Modalités de calcul : part fixe identique de 4 000 € pour tous les EPCI à laquelle est ajoutée une participation de 0,05€ par habitant.

Observatoire local des loyers : 5 000 €. Subvention accordée à l'ADIL de Haute-Savoie qui porte cet observatoire depuis 2023 et qui propose des conventions annuelles. Cet Observatoire couvre 6 communes du Pays de Gex rattachées à l'unité urbaine d'Annemasse par la loi ALUR de 2014 : Ornex, Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Sergy et Thoiry. Modalité de calcul : sur la base d'une répartition entre EPCI concernés en tenant compte de leur population.

### **CISPD :**

Stratégie territoriale de sécurité : 6 000 €. Cette enveloppe permet d'organiser ou financer des actions dans le cadre du CISPD. Par exemple, en 2024, elle a permis de financer les chantiers éducatifs et citoyens à hauteur de 2 000 €, et l'AGITH à hauteur de 2 000 € pour l'accompagnement des jeunes en rupture de scolarité.

Association DIRE : subvention annuelle de 90 000 €, pour le financement des 2 postes de psychologue et du loyer du local à Gex.

Prévention spécialisée ADSEA : 0 €. Fin de l'action de l'ADSEA dans le Pays de Gex. La fin de la Politique de la Ville sur le territoire a entraîné l'arrêt des financements du Département, qui ne finance la prévention spécialisée que dans les quartiers prioritaires. La nouvelle action proposée en remplacement de la prévention spécialisée n'a pas été rattachée au Plan Enfance départemental, entraînant la fin de l'action de l'ADSEA sur le Pays de Gex.

AMO Fourrière automobile : 27 795 €. Mission de l'AMO nous accompagnant (mandataire : AUREAM). Comprend les tranches optionnelles 1 (sourcing, report d'une dépense prévue en 2024) et 2 (accompagnement de la CAPG dans la mise en place d'une délégation de service public).

AMO Vidéoprotection : 10 000 €. Perspective de recrutement d'un AMO devant proposer notamment le matériel dont la CAPG pourrait s'équiper, les modalités d'entretien et les coûts en matière d'investissement et de fonctionnement.

### **Handicap :**

Actions Handicap : 292 000 €. Détail :

- ECLAT : 108 000 € pour le service d'accompagnement éducatif des enfants en situation de handicap (accueil des enfants sur le temps scolaire pour un suivi même en cas de « déscolarisation » lorsqu'ils ne peuvent pas suivre les cours).

79 000 € pour le service loisirs des enfants en situation de handicap, composé d'un accueil périscolaire (en semaine) et extrascolaire (mercredi et vacances scolaires).

La subvention d'ECLAT reste inchangée depuis 2018.



- Pôle Autisme : 100 000 € pour la promotion et développement de l'accompagnement des enfants et adolescents avec TSA (Trouble du Spectre Autistique). Subvention inchangée depuis 2021.
- Enveloppe de 5 000 € pour soutenir des actions ponctuelles.

PEP 01 : 36 000 € pour le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) pour les enfants atteints d'autisme. La subvention de l'Agglo versée à l'association a permis historiquement d'installer le SESSAD dans le Pays de Gex. Elle permet aujourd'hui, outre ses suivis à domicile, de garder ouverte la classe dédiée aux enfants atteints d'autisme au sein de l'école Les Grands Chênes de Prévessin-Moëns.

## Santé : 85 000 €

Détail :

- Fiche-action 1.1 Accompagner les étudiants en santé sur le territoire :  
500 € pour les journées découvertes. Permet d'organiser des activités (par exemple au col de la Faucille).  
27 000 € pour les bourses aux internes. Enveloppe réduite par rapport aux années précédentes, le nombre d'internes accueillis étant à la baisse.
- Fiche-action 2 Développer le marketing territorial de santé – la « marque » Pays de Gex :  
10 000 € pour la réalisation de la vidéo du site Internet. Objectif d'avoir une vidéo de qualité.
- Fiche-action 3 Appuyer un plan de développement des structures coordonnées d'exercice du territoire :  
30 000 € pour le recrutement d'un AMO pour le Médipôle. Étude de la faisabilité technique et financière des aménagements à venir.
- Fiche-action 7 Faciliter et promouvoir la vaccination et le dépistage auprès du grand public :  
5 000 € pour la sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens dans les crèches  
Réorienté vers budget Petite Enfance.
- Fiche-action 8 Promouvoir l'activité physique (ou FA3) :  
7 000 € de subventions pour l'association Asalée.
- Fiche-action 13 Améliorer le parcours en santé mentale sur le territoire  
15 000 € pour le poste de coordinateur en santé mentale (recette de 10 000 € espérée auprès de l'ARS).

Dépenses	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<b>Habitat</b>	<b>67 118</b>	<b>58 487</b>	<b>65 003</b>
ADIL	9 518	9 518	9 518
SIAO	10 000	9 469	9 469
Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	30 500	30 500	32 000
Observatoire de l'Habitat	9 000	9 000	9 016
Observatoire local des loyers	-	-	5 000
AMO Nouveau PPGD	8 100	-	-
<b>CISPD</b>	<b>155 000</b>	<b>195 000</b>	<b>133 795</b>
Stratégie territoriale de sécurité	6 000	6 000	6 000
Association DIRE	90 000	90 000	90 000
Prévention spécialisée ADSEA	59 000	59 000	-
AMO Fourrière automobile	-	30 000	27 795
AMO Vidéoprotection	-	10 000	10 000
<b>Handicap</b>	<b>328 000</b>	<b>328 000</b>	<b>328 000</b>
Association ECLAT	187 000	187 000	187 000
Pôle Autisme	100 000	100 000	100 000
Enveloppe de soutien à des actions	5 000	5 000	5 000
PEP 01	36 000	36 000	36 000
<b>Santé</b>	<b>74 000</b>	<b>75 000</b>	<b>85 000</b>
<b>Politique de la Ville</b>	<b>25 000</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>649 118</b>	<b>656 487</b>	<b>611 798</b>





<b>Recettes</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>Santé</b>	-	<b>3 400</b>	<b>10 000</b>
<b>Politique de la Ville</b>	<b>7 000</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>7 000</b>	-	<b>10 000</b>

## 1.7 Pour le budget ACE

### ● Contexte

Le budget ACE regroupe les actions en matière d'agriculture et de forêt d'une part et des actions en matière de Climat et d'Energie d'autre part.

### ● Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2025 représentent 577 628 €. Les recettes de fonctionnement représentent 6 750 €.

#### ● Agriculture - Forêt :

Filière bois : Pays de Gex agglomération adhère depuis 2021 à la charte forestière des Montagnes de l'Ain et au dispositif SYLV'ACCTES pour le financement de travaux forestiers sur les forêts publiques et privées. Une nouvelle convention a été signée pour les années 2023 à 2026 entre les 4 EPCI membres de la charte forestière. Les contributions à verser en 2025 sont estimées à 20 000 €.

L'accompagnement de la politique agricole communautaire s'effectue en partenariat avec la Chambre d'agriculture, dans un nouvel accord-cadre à conclure en 2025 (25 000 €).

Versement de subventions (8 500 €) :

- 🔗 L'AFOCG 01 pour l'organisation des journées « l'Ain de Ferme en Ferme » (2000 €)
- 🔗 Le Groupe de Défense Sanitaire (GDS) 01 pour la lutte contre le frelon asiatique (3500 €)
- 🔗 Les jeunes agriculteurs du Pays de Gex pour l'organisation de la journée paysanne (3000 €)

Pays de Gex agglomération adhère à la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), qui assure le relai pour la mise en œuvre des politiques pastorales et assiste les porteurs de projets pastoraux pour le montage, le financement et la mise en œuvre de projets et travaux sur les alpages (cotisation annuelle 2500 €).

L'animation du Projet agro environnemental et climatique (PAEC), pour accompagner les agriculteurs à mettre en œuvre des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) dans un contrat de 5 ans (2023-2027), est assurée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ain et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes. Des financements sont accordés à ces deux organismes dans le cadre de conventions (6000 €), subventions DRAAF 2023/2025 : 6750 €).

#### ● Energie Climat

Un bilan d'émission des gaz à effet de serre (BEGES) du patrimoine et des compétences de l'agglomération doit être réalisé tous les trois ans, une commande a été passée en 2024 pour réaliser le BEGES, cette prestation va se poursuivre en 2025 (10 320 €).

Le programme ACTEE, permet de bénéficier de subventions de la FNCCR pour des audits énergétiques, des missions de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation énergétique et pour le suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et communautaires. PGA et 7 communes ont perçu les subventions en 2024, pour la période 2021/2023. Il reste 66 708 € à reverser aux communes de Ferney-Voltaire et St-Genis-Pouilly après signature d'une convention.



Pays de Gex aggro assure le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur les sites communautaires (Technoparc St Genis et crèche Gex). La maintenance et la supervision, sont payés assurés par la société SPIE, dans l'attente d'une reprise par le groupement de commandes porté par le SIEA en 2025 (11 000 €).

- **Investissement**

**Les dépenses d'investissement prévisionnelles représentent 746 134 €.**

- **Agriculture :**

Le fonds d'aide au développement agricole sera crédité lors d'une DM si des dossiers de demande de subvention à l'investissement immobilier pour jeunes agriculteurs sont déposés et acceptés.

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) permet d'aider les propriétaires publics d'alpages pour des actions et des travaux d'amélioration pastorale. Un nouveau PPT, porté par le PNR du Haut-Jura, a démarré en 2023, il permet de mobiliser des crédits européens, départementaux et régionaux. Pays de Gex aggro apporte un cofinancement sur certains projets (20 000 € pour de nouveaux projets en 2025 + 14 790 € d'aides attribuées à verser).

- **Energie Climat :**

La Prime Chauffage Propre, mise en place en septembre 2021, permet d'aider les propriétaires de logements à remplacer un ancien système de chauffage polluant au fioul ou au bois par un système aux normes. Une somme de 140 000 € est prévue en 2025.

La concession d'aménagement de la ZAC Ferney Genève Innovation (FGI) fait l'objet d'un avenant n° 7 signé le 29/06/2021 avec la SPL Territoire d'Innovation. Cet avenant prévoit une contribution annuelle de PGA pour la réalisation de la liaison du réseau d'anergie entre le puits n°8 du CERN et le périmètre de la ZAC FGI (216 000 €). Une étude de concept énergétique territorial à proximité de l'aéroport de Genève est également en cours sur ce périmètre (30 000 €).

Dans la mise en œuvre du Schéma Directeur des Energies, approuvé en 2023 est prévue la réalisation d'études de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur sur les agglomérations de Gex-Cessy et de Saint Genis Pouilly. (156 180 € au total).

Une augmentation du capital de la SEM LEA a été décidée en 2024. La contribution de Pays de Gex aggro en 2025 sera de 169 164 €.

**2 - Le scénario proposé pour les prévisions budgétaires 2025 est le même que celui qui a été retenu pour 2024 : sans hausse de la fiscalité, avec une priorisation de l'enveloppe CFG sur le transport, des recherches d'économies et une recherche d'optimisation des dépenses et des recettes**

- une priorisation de l'affectation de l'enveloppe Contribution Financière Genevoise sur le transport avec une fongibilité entre les enveloppes mobilité en investissement et en fonctionnement
- une recherche d'optimisation des dépenses et d'économies sur le fonctionnement courant, sur les participations (subventions, contributions, ...) et sur le chapitre 012 (mutualisation, ...)
- une recherche systématique de recettes d'investissement : subventions, participations, ...
- Une optimisation des conditions de financement en recourant à l'emprunt en investissement pour couvrir les opérations du Programme Pluriannuel d'Investissement - PPI.

## **Propositions d'orientations budgétaires pour 2025**

### 2.1 - En fonctionnement



- **Fiscalité** : pas d'augmentation des taux en 2025 tant pour la fiscalité des ménages que pour la fiscalité des entreprises
- **Effectifs** : une croissance du budget lié au GVT (Glissement, vieillesse et technicité), des recrutements 2025 limités au strict nécessaire
- **Transports** : prioriser l'affectation de la CFG sur le transport en fonctionnement et en investissement
- **L'affectation de l'excédent 2025 de fonctionnement**, de l'ordre de ..... M d'€, intégralement en fonctionnement

## 2.2 - En investissement

- **Recours à l'emprunt** de manière responsable et optimisé

## 2.3 - En fonctionnement et en investissement

- **Renforcer les nouveaux partenariats avec les collectivités locales**, dont le conseil départemental de l'Ain pour des subventions de droit commun et des engagements pluriannuels concernant les versements de la CFG - compensation financière genevoise-, avec la Région (CAR contrat ambition région dotation « transport »), avec l'État (CAF, ARS, ...), l'Europe, (FEDER, INTERREG, ...) et d'autres partenaires - ADEME, Agence de l'Eau, ...
- **Contractualisation** avec le conseil départemental de l'Ain pour les subventions d'investissement
- **Recherche systématique de subventions** par un agent dédié au sein de Pays de Gex Agglo. Cet agent assure également le suivi des dépenses (état des dépenses visé par la trésorerie), les demandes de versements auprès des partenaires et les encaissements.



## VI. Les premières esquisses budgétaires 2025 : budget principal

Le projet de BP 2025 sera finalisé, en février 2025, sur la base des choix arrêtés à l'occasion du DOB 2025.

Le projet de BP 2025 sera construit sur une base prudentielle avec maîtrise des dépenses et prévisions raisonnables des recettes. L'inflation et les incertitudes au niveau de l'économie mondiale et nationale conduisent à une plus grande prudence en termes de recettes fiscales que ce soit les recettes provenant de la fiscalité des ménages ou celles provenant de la fiscalité professionnelle.

**1 - Les principaux engagements sur 2025 et sur les exercices suivants, en fonctionnement et en investissement, sont les suivants :**



Transport :

Lancement des travaux du tram de Ferney-Voltaire et du tronçon nord de la liaison piétons-cycles Gex-Ferney, adoption du schéma directeur cyclable.  
Déploiement des premiers parkings P+R.  
Financement des Lignes Urbaines.



Développement économique :

Appel à projets de Village d'artisans  
Politique de Maîtrise foncière en Zones Artisanales et Économiques (ZAE)  
Développement de Pays de Gex Entreprises  
Accompagnement des entreprises (hébergement, foncier, incubation...)  
Lancement des travaux de réaménagement de la Zone de Val Thoiry



Développement touristique :

Études de projets pour la sécurisation des accès au Fort l'Écluse  
Réalisation d'un parking multimodal et navettes du Fort l'Écluse à Collonges  
Mise en œuvre du plan avenir Montagne  
Adoption d'un plan de mutation de la Station des Monts Jura et finalisation des engagements en propres de PGA



Petite enfance :

Mise en œuvre de la nouvelle Délégation de Service Public de gestion des crèches communautaires avec Léo Lagrange  
Poursuite du plan Petite Enfance et développement de deux nouvelles structures



#### Santé :

Mise en œuvre des actions du Contrat Territorial de Santé  
Poursuite du développement du CESIM et consolidation de son offre  
Partenariat avec le CHPG pour l'arrivée d'un scanner  
Participation à la réflexion sur un projet de pôle de santé impliquant le CESIM, le CHPG, le CHANGE, et des médecins libéraux.



#### URBANISME :

Lancement de l'élaboration du SCoT métropolitain du Genevois Français  
Lancement de la révision générale du PLUiH en concertation Communes



#### PATRIMOINE :

Travaux d'amélioration thermique du siège de Gex (première phase),  
Optimisation et mise en accessibilité des locaux de l'Aiglette



#### Environnement :

Etablissement des programmations portées par Pays de Gex agglo, relatives aux thématiques de l'eau et de la biodiversité pour la période 2025-2030 :

- Contrat environnemental « Eau & Climat »
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur des Énergies.

Lien étroit avec les communes pour les questions d'eau pluviales et de gestion des inondations



#### Gestion et Valorisation des Déchets :

Poursuite de la mise en œuvre du panel de solutions d'améliorations proposée après l'étude globale

Déploiement de la collecte séparée des biodéchets avec 20 points de collecte supplémentaires

Mise en œuvre d'une collecte expérimentale en apport volontaire des cartons volumineux des ménages sur 20 colonnes

Aménagement de la Maison des Usagers Gessiens au Technoparc de Saint Genis Pouilly pour sécuriser l'accueil des usagers



## VII. Les premières esquisses budgétaires 2025 : budgets annexes



### 2- Budget annexe : Zones d'Activité Économique - ZAE

#### 1-1 En section de fonctionnement

Un programme pluriannuel d'entretien est défini sur toutes les zones et sur les deux Technoparcs de Collonges et de Saint-Genis-Pouilly : entretien espaces verts, reprise de marquage de la signalisation horizontale, interventions diverses suite à des incidents/accidents, déneigement, ramassage déchets, ...

Sur des zones définies, le programme pluriannuel d'entretien sera composé :

- De diagnostics divers de voirie (Amiante, HAP), géo détection pour la cartographie technique.
- De travaux de réparation de voirie et de reprises de couches de roulement

En dépenses de fonctionnement, le poste salaires et charges de personnel représente environ 700 000 €. Le poste de chargé de mission Territoire industrie est financé à hauteur de 40 000 euros annuels par l'ANCT, à 29% par la Communauté de communes du Genevois, et à 15% par Terre-Valserhône l'interco.

Le pôle économie, désormais renommé PaysdeGex Entreprises, est désormais hébergé, ainsi que les permanences des partenaires, au sein du nouveau pôle de l'entrepreneuriat, également appelé PaysdeGex Entreprises, sans frais de location.

L'ouverture du bâtiment de PaysdeGex Entreprises va désormais générer des recettes locatives de la part des entreprises hébergées, qui se verront par ailleurs facturer une partie des charges du bâtiment.

Les recettes de fonctionnement proviennent d'un virement du budget principal sur le budget ZAE, alimenté par la FPU pour partie et par le transfert de compétence « développement économique », ainsi que les loyers et redevances et des remboursements de charges pour les occupants des deux Technoparcs.

#### 1-2 Section d'investissement

Le pôle de l'entrepreneuriat, PaysdeGex Entreprises a ouvert en 2024 et les travaux y sont finis.

Les ateliers libérés grâce au transfert de certaines entreprises qui y étaient implantées (par exemple Picotech) vont pouvoir faire l'objet d'une rénovation dans le sens d'une plus grande performance énergétique dans une démarche de responsabilité environnementale et d'attractivité économique.

Il est prévu l'achat d'un véhicule supplémentaire pour les services de l'agglomération.

Des autorisations de programme/crédits de paiement -AP/CP- ont été mises en place pour le programme pluriannuel d'investissement sur les ZAE et pour le PUP de Val-Thoiry.



### 3- Budget annexe : Réserve Naturelle – RN



## Charges générales et personnel :

Elles correspondent au fonctionnement de l'équipe permanente de la Réserve naturelle (RNN) composée de 6 agents pour 6 ETP (Conservateur, Adjoint au conservateur, 3 Gardes-technicien(ne)s, Assistante).

Elles comprennent par ailleurs des « charges personnel » de la collectivité dédiées à la Réserve naturelle pour 1/3 du montant global de ces charges (comptabilité, Moyens généraux, RH, pôle technique, Direction, etc....).

La RNN souhaiterait pérenniser le poste de chargé(e) de mission scientifique (actif depuis le 1er juillet 2021). Ce dernier est essentiel pour accompagner de façon optimale le conservateur et toute l'équipe de la Réserve naturelle dans la mise en place, la coordination et la bonne réalisation des suivis/études scientifiques du plan de gestion.

Enfin, en 2025, un(e) stagiaire 6 mois (master 2) pourrait venir renforcer l'effectif de la RNN dans le cadre d'un stage à vocation scientifique (la thématique est en cours de réflexion).

## Sources de financements :

- La dotation de l'État (DREAL) devrait être maintenue à hauteur du montant de l'enveloppe 2024, en l'occurrence 327 229 €. À cette dotation il faudra rajouter une enveloppe dédiée permettant le financement en grande partie du poste de chargée de mission scientifique à hauteur de 36 000 €.

- Pour La participation de Pays de Gex agglomération (gestionnaire) : alloue un financement de 120 000 €. Par ailleurs le maintien du partenariat existant du service EVPDD, dédié aux opérations d'éducation et de sensibilisation de la Réserve naturelle

- Le Conseil départemental de l'Ain devrait assurer une aide financière, via une convention de partenariat qui lie la RN, Pays de Gex agglomération et le CD01

La Réserve naturelle pourrait avoir recours à des financements complémentaires/nouveaux (commissariat de Massif, PNA loup)

## Plan de gestion 2020-2029 :

- Assurer la bonne fonctionnalité de l'observatoire « Ongulés-habitats »
- Avoir une bonne connaissance de la dynamique et du fonctionnement des populations de loups et de lynx sur la RNN
- Poursuivre la collecte d'échantillons et l'analyse génétique concernant le Grand tétras
- Actualisation de la cartographie de la trame de vieux bois optimale
- Évaluer la pollution atmosphérique sur la partie sommitale de la RNNHCJ,
- Évaluer l'efficacité des ZQFS vis-à-vis des pratiques humaines,
- Améliorer l'état des connaissances sur la malacofaune et les chiroptères,
- Conduire des inventaires et suivis scientifiques de groupes et taxons sur un échantillon de placettes forestières dendrométriques représentatives des habitats forestiers de la RN
- Finaliser l'analyse génétique pour déterminer la phylogénie de *Sempervivum fauconnetii*.

## Actions de gestion :

Territoires aux enjeux patrimoniaux majeurs, les alpages abandonnés de la Haute Chaîne du Jura font l'objet d'actions depuis plusieurs années (réouverture de lisière forestière, pose de clôtures, restauration de citernes, etc.). Ce travail est le fruit d'un partenariat entre la commune concernée, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (gestionnaire de la RNN), les partenaires impliqués (PNR, ONF, sociétés de chasse, etc.) et la RNN.

En outre, le suivi et la mise en place de Plans de gestion intégrés (PGI) lancé depuis 2015 sur les alpages de la Haute Chaîne du Jura seront poursuivis.

## Communication :

- Dépliant (créé en 2018) présentant de façon globale la Réserve naturelle (présentation générale, cartographie de localisation, charte de bonne conduite, zoom sur espèces emblématiques)
- Site internet de la Réserve naturelle et sa page facebook
- Des bornes numériques interactives /application dédiée aux scolaires / l'outil Géonature



- La signalétique de la Réserve naturelle, que ce soit pour les panneaux d'informations et réglementaires ou la signalétique propre aux Zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS).

En 2025, la Réserve naturelle renforcera sa communication et son ancrage territorial au travers notamment :

- la valorisation du sondage (réalisée en 2024) à destination des usagers de la Réserve naturelle
- la poursuite de création de courtes vidéos (teasers) relatant les actions/activités de l'équipe sur le terrain.
- maintenance de l'outil Géonature
- l'entretien voire l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation sur des zones cibles à très forts enjeux écologiques et/ou touristiques et de la signalétique spécifique aux ZQFS.
- programme pédagogique à l'attention des cycles 3 des écoles primaires des communes concernées par la RNN de la Haute Chaîne du Jura

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elles concernent :

- Nécessaires évolutions des outils informatiques planifiées à l'échelle de Pays de Gex aggro
- L'achat de matériel de terrain indispensable au bon déroulement des missions techniques de
- L'implantation des nouveaux panneaux d'informations et réglementaires.

*NB : Il est important de rappeler ici que la Réserve naturelle est constituée somme toute d'une équipe réduite, ayant des missions multiples et variées (Gestion, préservation et sensibilisation), comprenant des missions de police de l'environnement, qui couvre un territoire important (11 000 ha) et ce avec de multiples acteurs et usages. Cette Réserve naturelle constitue par ailleurs le principal réservoir de biodiversité du Pays de Gex et du département de l'Ain. À ce titre elle est un atout majeur et indéniable pour ce territoire (tant en termes de fonctionnalité, d'image et de potentialité touristique) et pour la collectivité, une carte maitresse de la transition écologique.*



#### **4- Budget annexe : Déchets Inertes - DI**

En 2025, il sera entrepris diverses études dont des études environnementales dans le cadre du projet ISDI du Domaine de Piers. Suite à la résiliation dans le cadre du protocole d'accord transactionnel avec la SAS BOIS DES SERVES ayant pour objet la rupture du contrat de délégation de service public d'un commun accord, la DSP a pris fin en décembre 2024.





## 4-Budget annexe : Gestion et Valorisation des Déchets – GVD



### ● Préambule

Le cadre réglementaire, notamment la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 et la loi AGEC de 2020 fixent des objectifs toujours plus ambitieux de réduction et de valorisation des déchets. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), par ses nombreuses mesures (135 au total) qui concernent les collectivités ou les acteurs économiques, a un impact direct ou indirect à court ou moyen terme sur les services publics de gestion des déchets, leur périmètre et leur budget. Ces objectifs sont déclinés localement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA).

Les diverses échéances et objectifs fixés d'ici à 2030 sont pris en compte au travers des 17 mesures du Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDMA) 2021-2026 visant à réduire les déchets, et à développer de nouvelles collectes. Après le passage aux extensions de consignes de tri sur les emballages (ECT), effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte expérimentale de biodéchets en apport volontaire (ou DALIM) a été expérimentée de septembre 2023 à septembre 2024 auprès de 1800 foyers sur 5 communes, grâce à l'appel à projets : généraliser le tri à la source des biodéchets (AURABIODEC). Les résultats positifs ont conduit à la poursuite de cette collecte et à son déploiement en 2 ans sur 4 autres communes les plus urbaines, pour toucher 5000 foyers à terme. Cette nouvelle collecte va permettre à l'Agglo de répondre à l'obligation de mettre à disposition une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque habitant ; dans le même temps, la distribution de composteurs individuels se poursuit ; le deuxième volet de l'appel à projets AURABIODEC vise à renforcer l'installation de composteurs en habitat collectif et de pavillons de quartier.

Le Conseil communautaire du 25 octobre 2023 a décidé de nouvelles orientations selon les préconisations de l'étude sur la continuité de la redevance incitative et l'optimisation des collectes. Le plan d'actions a été précisé en réunion COPIL & Commission cadre de vie du 23 avril 2024 pour prévenir des incivilités. La mise en œuvre de ce volet préventif a débuté en 2024 avec notamment une première rencontre avec les bailleurs et les référents communaux, un nouveau site internet pour la fin de l'année, les premières réunions de travail avec les villes pour adapter le déploiement des CSE/CE voire étudier un retour en arrière, un accroissement des enquêtes terrain, des réflexions en cours pour instaurer une nouvelle collecte de cartons des ménages en apport volontaire, la révision du règlement de collecte et de facturation également en cours.

Parallèlement, concernant les volets curatifs et répressifs des déchets abandonnés, les rôles et les interactions entre les communes et l'Agglo ont été précisés durant la conférence intercommunale des maires (CIM) et lors de la rencontre avec les référents communaux.

Le programme de réalisation des déchèteries, selon le nouveau schéma adopté en Conseil communautaire de décembre 2024, va dépendre de la poursuite des études environnementales, et d'un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les projections budgétaires doivent tenir compte des investissements et moyens nouveaux pour répondre à la fois aux échéances et aux plans d'actions, tout en assurant la continuité des programmes d'investissement déjà lancés.

Au regard de la connaissance actuelle de l'évolution des tonnages, ce DOB 2025 a été construit sur la base d'une **trajectoire tendancielle des tonnages à collecter, trier, recycler et traiter. Les dépenses ont été aménagées au plus juste et prennent en compte l'impact des nouvelles mesures et collectes. Les recettes ne peuvent à ce stade pas toutes être évaluées.**

La hausse des coûts subie en 2 ans a fortement impacté les dépenses tant en exploitation qu'en investissement : fortes révisions des prix des marchés de prestations de service, impact du nouveau marché bas de quai des déchèteries de juillet 2023, et hausse des prestations via les compétences du SIVALOR (impact de la mise en place des ECT), l'ensemble représente entre 70 à 80 % des dépenses d'exploitation. Il en a été de même pour le prix des fournitures et équipements (conteneurs, bacs et composteurs). S'il est constaté une stabilisation, voire une légère diminution en 2024, les prix restent haut par rapport à l'avant covid. Le nouveau marché de collectes en porte à porte et conteneurs CSE/CE qui débutera en janvier 2025 vient également impacter plus ou moins fortement les postes de collecte. Ce marché tient compte de l'extension du périmètre de collecte de cartons des commerces, du déploiement de la collecte



sélective des biodéchets sur 9 communes et de la possibilité de déployer la collecte de cartons des ménages en apport volontaire. L'objectif de neutralité carbone passe notamment par la mise en œuvre de camions neufs en carburant alternatif d'Altens (PUR-XTL), qui permettra de baisser de 80% l'émission des gaz à effet de serre (GES) par kilomètre parcouru. Le camion de collecte du tri en porte à porte sera équipé d'un nouveau système de caméra permettant de repérer les erreurs de tri pour que l'Agglo déclenche une sensibilisation ciblée.

En parallèle, alors que les cours de reprise des matériaux recyclés avaient été exceptionnels en 2022, les prix qui avaient chuté en 2023 jusqu'au prix plancher ont à nouveau augmenté en 2024, mais restent toutefois très en dessous des valeurs de 2022. Le SIVALOR, contraint d'absorber les surcoûts engendrés par le transfert des emballages vers d'autres centres de tri, suite à l'incendie de 2023 qui a détruit le centre de tri de Chêne-en-Semine récemment mis en service, ne peut plus reverser de recettes exceptionnelles (issues de la vente d'électricité ou matières) à ses établissements publics de coopération intercommunale membres (EPCI).

Les coûts évités, en incinération notamment, ne viendront compenser que partiellement les coûts engendrés par le déploiement des nouvelles collectes, et les coûts résultants de l'extension des consignes de tri. La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) jusqu'en 2025 (nous ne disposons d'aucune vision de l'après 2025 à ce jour !) continue d'impacter fortement les dépenses d'incinération ou d'enfouissement.

Afin de maîtriser l'évolution du produit de la redevance incitative, la recherche d'optimisation des coûts (comme la rationalisation de l'utilisation des CSE/CE par exemple) et de recettes complémentaires s'avère plus que nécessaire ; ceci d'autant plus à l'annonce de la réduction des crédits alloués au fonds vert, la diminution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sans parler de la perte de subventions pour la non-exécution du programme déchèteries dans les délais.

Des recettes sont à exploiter au travers des nombreuses filières à responsabilité élargie du producteur (REP), instaurées par la loi AGECE, portant sur de nouvelles catégories de déchets. Celles-ci se mettent progressivement en place (plus lentement pour certaines), mais les modalités de collecte et le barème des aides ne sont pas encore disponibles (décrets et cahiers des charges non publiés, Eco-organismes en cours d'agrément, modalités d'exécutions opérationnelles ou financières non connues) ; à noter d'ailleurs le retard pris pour le ré-agrément des éco-organismes sur les filières historiques (emballages notamment).

Parmi les plus avancées, celles qui concernent les articles de sports et loisirs, articles de bricolage et de jardinage, jouets, les déchets de la construction, qui concernent plusieurs centaines de tonnes collectées sur nos déchèteries et dont les modalités d'instauration se précisent, voire se sont adaptées au fil du temps. Les recettes potentielles sont à regarder en comparaison des contraintes pratiques et administratives supplémentaires de mise en œuvre sur nos sites.

Plusieurs autres filières à venir visent les déchets des commerces, et auront potentiellement un impact indirect (non évaluable à ce stade) sur les déchets dits assimilés actuellement pris en charge par le service public de collecte des déchets. En attendant, la déclaration des emballages non ménagers collectés par l'Agglo devient possible auprès de CITEO.

Par ailleurs, le périmètre d'intervention des REP s'élargit, avec notamment l'accompagnement à la mise en place du tri « hors foyer », le subventionnement de différentes « nouvelles collectes » (investissement) via des appels à projets (AAP), leur participation financière au coût de gestion des déchets abandonnés. Ces aides sont conditionnées par la mise en place de mesures et un suivi précis par les collectivités. Certaines aides visent directement les communes pour lesquelles l'accompagnement de l'Agglo s'avère indispensable (alors que les recettes seront versées directement aux communes).

Les filières historiques comme les emballages sont en cours de ré-agrément pour 2025, avec possiblement à la clé d'une augmentation des aides perçues par les collectivités (bonus/malus sur le tri).

L'ensemble de ces actions, le déploiement de nouveaux services de collecte, et la recherche de financements autres que la redevance sont projetés en comptant sur l'embauche effective des postes qui n'ont pas été pourvus en 2024 : (2 nouveaux postes, celui d'animateur de tri et de médiatrice, pourvus respectivement en juillet et septembre 2024, mais 3 postes sont vacants à octobre 2024 : poste d'adjoint, chargé de mission REP et de chargée d'accueil).

- **Prévisions budgétaires pour 2025 (tableaux établis au 31 octobre 2024)**

Pour 2025 :

- **La section exploitation s'équilibre à 20 294 667 €**
- **La section investissement s'équilibre à 5 850 826 €**

Sans recettes exceptionnelles en 2024, l'excédent d'exploitation important de 2023, qui était de 4 964 598 € va être entamé. Le résultat prévisionnel de clôture 2024 laisserait apparaître un excédent de 2 770 000 € en exploitation et de 2 495 000 € en investissement.



L'excédent en investissement permet de couvrir les dépenses d'investissement de 2025.

Le produit de la redevance pour équilibrer les dépenses en exploitation devrait être de 16 775 000 €. A ratio constant par rapport à 2024 (qui serait de 129 €/habitant), le produit ne serait que de 14 500 000 €.

Les recettes supplémentaires apportées pas les actions en cours envers les usagers et la lutte contre les incivilités, ne permettront pas de combler le gap de 2 275 000 € de produit attendu de redevance pour 2025. Au-delà de remise d'un seuil minimum de consommation pour le mode de collecte en CSE/CE, et la recherche de recettes complémentaires, il faudrait envisager sur 2025 d'augmenter les tarifs de redevance, qui pour rappel n'ont pas évolués depuis 2021. Cette hypothèse et l'importance de la hausse des tarifs seront à préciser sur la base du budget primitif 2025 et d'un CA 2024 consolidé.

### ● **Les tonnages – bilan 2024 provisoire et projections**

Depuis 2020, le comportement de l'utilisateur est plus difficile à cerner, avec des tonnages collectés à la hausse, puis à la baisse avant une nouvelle hausse selon les flux. Or, entre 50% à 60% des dépenses d'exploitation dépendent du tonnage collecté, transporté et traité dans les différentes filières.

Les projections sont alors plus incertaines et doivent également anticiper les tonnages évités ou détournés avec l'extension de consigne de tri, le déploiement du compostage, la collecte des DALIM, la montée en puissance des activités de la ressourcerie, ainsi que les autres actions de réduction qui seront développées au travers du PLPDMA.

Les prévisions d'évolution de tonnage sur ces prochaines années ont été ajustées au plus juste. Pour cela on opère un changement de méthodologie pour 2025 : pour les flux dont on constate des variations de tonnages d'une année à l'autre, les projections ont été faites sur la base d'un ratio moyen par habitant portant sur 5 ans, voire 10 ans. À noter que l'augmentation de la population pour les projections a été réajustée dès le DOB 2024 à 2.3% (et non plus 3%).

Le bilan 2024 provisoire est établi sur la base de 6 à 8 mois de statistiques selon les flux :

- Le ratio d'OMR et assimilées par habitant baisse depuis 13 ans et en 2024, il est inférieur de -0.5% / 2023 = 170.7 kg/hab./an,
- Le tonnage de collecte sélective, grâce aux extensions des consignes de tri continue à progresser en 2024, moins fortement qu'en 2023 qui était la première année des ECT : + 9 % sur le multi matériaux mais moins 1% sur le verre (on ne note plus l'effet d'entraînement sur le verre),
- Les tonnages collectés en déchèteries qui avaient diminué après le pic très important de 2021 sont nouveau en hausse très marquée : + 9% / 2023 (à noter que les apports des professionnels semblent doubler par rapport à 2023),
- Les tonnages de déchets verts, qui avaient atteint en 2021 également un pic jamais constaté, puis une baisse sont à nouveau en hausse : +14% / 2023
- Les cartons bruns des commerces collectés en porte à porte, ont subi une hausse qui s'est accélérée après 2020, mais ne seraient pas supérieur à 2023.

### ● **Les prix unitaires – constat 2024 et projections**

Les révisions de prix de 2022 et 2023 des marchés de prestations de services avaient fortement impacté les coûts des prestations de collecte (+19%) et de déchèteries (+24%). Les nouveaux marchés (bas de quai) des déchèteries de juillet 2023 répercutent pleinement ces hausses (+ 35% sur les rotations des bennes et + 22% sur les filières). L'impact des nouveaux marchés de prestation de lavage et de maintenance des conteneurs (semi-)enterrés de 2023 est plus modéré.

Sur ces marchés, les révisions de prix en 2024 montrent une stabilisation des prix unitaires (PU), voire une très légère baisse.

La hausse des prix des équipements sur ces deux années, entre 12% à 50% selon les fournitures d'équipements, impacte la section investissement, que ce soit l'achat de bacs, de composteurs (marché renouvelé fin 2022), ou encore l'achat de CSE/CE. Pour ces derniers, malgré une baisse constatée des PU en 2024 de - 5% à -20% selon les modèles, les prix restent haut.

Les prix de la ressourcerie gérée en délégation de service public (DSP) ont aussi fortement augmenté sur 2022 et 2023 (+23%) – légère baisse pour 2024.



Les projections du DOB 2025 ne prévoient pas de diminution apportée par les révisions de prix de nos marchés de prestation de service.

Le nouveau marché de collecte PAP et CSE/CE, abris-bacs et cartons qui sera activé en janvier 2025 a quant à lui un fort impact sur les prestations à venir. Par rapport aux prix révisés de l'ancien marché, on note + 7.8% sur la collecte PAP des OMR, +4.5% sur la collecte en CSE (+ 48 % sur le forfait de la vallée !), +14% sur la collecte PAP des cartons DIB -DAC, +65 % pour le ramassage du vrac ! seules la collecte sélective PAP et la collecte des DALIM sont inférieures de 3.7% et 11%.

La grille tarifaire du SIVALOR a subi de profondes évolutions depuis 2023 :

En 2023, Le SIVALOR avait opéré une refonte complète de la participation à la collecte et au tri des emballage ménagers de ses EPCI. La cotisation par habitant a été remplacée par un paiement des prestations en fonction des flux et des tonnages de chaque EPCI. L'Agglo a été doublement impactée par cette nouvelle grille des tarifs : l'augmentation des coûts suite au passage en ECT, et les bonnes performances de l'Agglo qui ont conduit à une hausse significative du budget consacré à cette prestation.

En 2024, nouveau découpage avec l'apparition des PU liés à la pré-collecte : cette grille qui distingue le type de colonnes (aérienne ou CES/CE) est à l'avantage de l'Agglo étant donné le nombre de CSE/CE de tri déployés.

Le SIVALOR n'envisage pas d'augmenter le prix de l'incinération des OMR ou DEM (hormis la TGAP incontournable). Une hausse de 9% sur les déchets verts et de 4% sur les DALIM est envisagée suite aux nouveaux marchés de prestation de service de septembre 2024. Pour rappel, les prix d'incinération et de traitement des déchets verts (DV) avaient subis une augmentation de 17% (Déchets Encombrants Ménagers) et 9% (DV) selon 2023.

Cela sera confirmé par le Conseil syndical du 21 novembre 2024.

La redistribution des bonnes performances de ventes de matériaux et d'électricité de 2022 (919 k€ pour l'Agglo, perçu en 2023) avaient permis d'atténuer l'augmentation des coûts de collecte sélective des emballages : le coût rapporté à l'habitant a malgré tout plus que doublé entre 2022 et 2023.

Sur 2023, étant donné la chute des cours et l'incendie du centre de tri, aucune recette exceptionnelle de vente de matériaux ni de revente d'électricité a été prévue pour 2024, ce sera encore le cas en 2025.

La TVA à taux réduit (5,5% au lieu de 10%) qui s'applique depuis le 1er janvier 2021 sur les prestations de service qualifiées d'économie circulaire (comme la collecte sélective en points d'apport ou en porte à porte, les filières de recyclage des déchèteries et le traitement des déchets verts et collecte des DALIM), ne touche qu'environ 30 % des dépenses d'exploitation.

### **Impact de la TGAP**

Depuis 2020, la TGAP a augmenté progressivement puis de manière exponentielle jusqu'en 2025 (de 400% pour l'incinération et de 260 % pour l'enfouissement). Cependant, l'incinération subit une hausse contenue de la TGAP, grâce aux bonnes performances énergétiques et au traitement des fumées de l'unité de valorisation énergétique de Valsershône.

L'impact sur le budget 2024 est de 110 000 € pour l'enfouissement et de 360 000 € pour l'incinération (entre 35 à 40 % des tonnages collectés sont incinérés chaque année et 5 à 6% vont en enfouissement).



## 5-Budget annexe : CESIM

### En fonctionnement :

Le montant en dépenses du budget annexe est constitué d'une large part des dépenses relatives à l'équipe du CESIM :

12 médecins pour 8 ETP

5 infirmiers dont 1 cadre de santé

1 gestionnaire administrative et financière

3 secrétaires médicales

Le projet de développement de médecine générale nécessitera le recrutement d'un médecin supplémentaire, ½ ETP d'infirmier et de secrétariat médical, au titre du contrat territorial de santé.

L'entretien (ménage, blanchisserie) reste réalisé par le Centre hospitalier du Pays de Gex (CHPG) et facturé à prix coûtant.

La montée en compétence du CESIM (gynéco, médecine du sport, urgences) ainsi que la hausse de la fréquentation justifie par ailleurs une augmentation des dépenses liées aux médicaments, dispositifs et équipements, notamment à visée de diagnostic. Les coûts de la biologie devraient augmenter au regard de l'augmentation du nombre d'actes (l'effet volume reste supérieur à l'effet prix et le nombre de contrôles augmente avec un impact conséquent sur le nombre de réactifs utilisés).

Face à ces dépenses, on note une augmentation des recettes liées aux actes (+24%), avec une patientèle désormais de 15400 passages et un développement de l'activité de médecin correspondant du Samu (MCS).

### En investissement :

L'année 2025 devrait voir se finaliser les travaux d'extension du CESIM :

- Finalisation de la deuxième salle de déchocage et installation de la protection du véhicule MCS
- Finalisation des vestiaires, salle de repos et salle de consultation supplémentaire, dont une partie sera mutualisée avec l'installation du scanner, attendue pour 2025. Une participation du CESIM est prévue à hauteur de 160 000 euros.

